

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 déc. 2024

Date d'édition: 10 déc. 2024

Version: 1



872 Alfa Mastic Acrylique «mouillé dans mouillé»

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

872 Alfa Mastic Acrylique «mouillé dans mouillé»

N° de l'article:

8720310K

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Barrière (scellant)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: kontakt@alfa-direkt.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

1,2-Benzisothiazol-3(2H) -on [BIT]; Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1)

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH208	Contient Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence: aucune

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 déc. 2024

Date d'édition: 10 déc. 2024

Version: 1



872 Alfa Mastic Acrylique «mouillé dans mouillé»

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 7631-86-9 N°CE: 231-545-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119379499-16-XXXX	silicon dioxide La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 7 900 mg/kg ETA (dermique) 5 000 mg/kg	0,1 – < 0,5 %
n°CAS: 1310-73-2	Natriumhydroxid Acute Tox. 4 (H302), Eye Dam. 1 (H318), Met. Corr. 1 (H290), Skin Corr. 1A (H314), Skin Irrit. 2 (H315) Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 2% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 2% Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5% Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 5% Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 2% Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 325 mg/kg ETA (dermique) 1 350 mg/kg	0,1 – < 0,3 %
n°CAS: 2634-33-5	1,2-Benzisothiazol-3(2H) -on [BIT] Acute Tox. 2 (H330), Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1A (H317) Danger Facteur M (aigu): 1 Facteur M (chronique): 1 Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,036% Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 450 mg/kg ETA (dermique) 2 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 0,5 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 0,05 mg/L	0,01 – ≤ 0,036 %
n°CAS: 55965-84-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120764691-48	Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) Acute Tox. 2 (H310, H330), Acute Tox. 3 (H301), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1C (H314), Skin Sens. 1A (H317) Danger Facteur M (aigu): 100 Facteur M (chronique): 1 Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6% Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 0,6% Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6% Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 0,6% Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,0015% Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 49,6 – 75 mg/kg ETA (dermique) 141 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 0,31 – 0,33 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 0,33 mg/L	< 0,0015 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 déc. 2024

Date d'édition: 10 déc. 2024

Version: 1



872 Alfa Mastic Acrylique «moillé dans mouillé»

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 déc. 2024

Date d'édition: 10 déc. 2024

Version: 1



872 Alfa Mastic Acrylique «mouillé dans mouillé»

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir le produit répandu. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée.

Pour le nettoyage:

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 13 – Solides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 déc. 2024

Date d'édition: 10 déc. 2024

Version: 1



872 Alfa Mastic Acrylique «moillé dans mouillé»

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Température de stockage recommandée: 5 - 35 °C. Protéger contre: Gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR) à partir de 3 mai 2021	Natriumhydroxid n°CAS: 1310-73-2	① 2 mg/m ³

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9	0,02 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets locaux
Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9	0,02 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets locaux
Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9	0,04 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets locaux
Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9	0,04 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë – inhalation, effets locaux
Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9	0,11 mg/kg	① DNEL salarié ② aigu-par voie orale, effets systémiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 déc. 2024

Date d'édition: 10 déc. 2024

Version: 1



872 Alfa Mastic Acrylique «mouillé dans mouillé»

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9	0,09 mg/kg	① DNEL Consommateur ② aigu-par voie orale, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9	3,39 µg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9	3,39 µg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9	0,23 mg/L	① PNEC Station d'épuration
Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9	0,027 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9	0,027 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9	0,01 mg/kg	① PNEC terre

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)
Temps de pénétration >480 min Epaisseur du matériau des gants: >0,7 mm. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante. Appareil avec filtre à particules (EN 143)

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: solide

Forme: Pâte

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 déc. 2024

Date d'édition: 10 déc. 2024

Version: 1



872 Alfa Mastic Acrylique «moillé dans mouillé»

Couleur: blanc

Odeur: non déterminé

inflammabilité: Non

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	7 – 9		
Point de fusion	0 °C		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	0,71 g/cm ³		
Densité apparente	Aucune donnée disponible		
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble		
Viscosité, cinématique	> 21 mm ² /s	40 °C	

caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

négligeable Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Gel.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 déc. 2024

Date d'édition: 10 déc. 2024

Version: 1



872 Alfa Mastic Acrylique «mouillé dans mouillé»

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques

Estimation de la toxicité aiguë du mélange
ETA (par voie orale): >5 000 mg/kg
ETA (dermique): >5 000 mg/kg
ETA (inhalation, gaz): >20 000 ppmV
ETA (inhalation, vapeur): >20 mg/L
ETA (inhalation, poussières/brouillard): >5 mg/L
silicon dioxide n°CAS: 7631-86-9 N°CE: 231-545-4
DL50 par voie orale: 7 900 mg/kg (Rat)
DL50 dermique: 5 000 mg/kg (Rat)
Natriumhydroxid n°CAS: 1310-73-2
DL50 par voie orale: 325 mg/kg (Ratte)
DL50 dermique: 1 350 mg/kg
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on [BIT] n°CAS: 2634-33-5
DL50 par voie orale: 450 mg/kg
DL50 dermique: 2 000 mg/kg (Ratte)
Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9
ATE oral: 100 mg/kg
ATE dermal: 50 mg/kg
ATE inhalativ Dämpfe: 0,5 mg/L
ATE inhalativ Stäube+Nebel: 0,05 mg/L
DL50 par voie orale: 49,6 – 75 mg/kg (Ratte)
DL50 dermique: 141 mg/kg (Kaninchen)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 0,31 – 0,33 mg/L 4 h (Ratte)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): 0,33 mg/L 4 h (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 déc. 2024

Date d'édition: 10 déc. 2024

Version: 1



872 Alfa Mastic Acrylique «mouillé dans mouillé»

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

silicon dioxide n°CAS: 7631-86-9 N°CE: 231-545-4
CL50: 5 000 mg/L 4 d (poisson, Brachydanio rerio)
CE50: 440 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50: 7 600 mg/L 2 d (crustacés, Ceriodaphnia dubia)
Natriumhydroxid n°CAS: 1310-73-2
CL50: 45,4 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss)
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on [BIT] n°CAS: 2634-33-5
CL50: 2,15 mg/L 4 d (poisson, Cyprinodon variegatus)
CE50: 13 mg/L (Algues/plantes aquatiques, activated sludge) OECD 209
CE50: 2,94 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia Magna) OECD 202
Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9
CL50: 0,22 mg/L 2 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) OECD 203
CE50: 7,92 mg/L OECD 209
NOEC: 0,098 mg/L 28 d (poisson, Fisch)
NOEC: 0,004 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna (Großer Wasserfloh))
NOEC: 0,0012 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
NOEC: 0,00064 mg/L 2 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
CL50: 0,19 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) OCDE 202
CE50: 0,16 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 203
ErC ₅₀ : 0,027 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 201
CE50: 7,92 mg/L 21 d (Algues/plantes aquatiques, Boue activée) OCDE 209
CL50: 0,22 mg/L 2 d (poisson, poisson) OCDE 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9
Biodégradation: Oui, rapide

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9
Log K _{OW} : ≤ 0,71
Facteur de bioconcentration (FBC): 100

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 déc. 2024

Date d'édition: 10 déc. 2024

Version: 1



872 Alfa Mastic Acrylique «mouillé dans mouillé»

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

silicon dioxide n°CAS: 7631-86-9 N°CE: 231-545-4
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
Natriumhydroxid n°CAS: 1310-73-2
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on [BIT] n°CAS: 2634-33-5
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on (3:1) n°CAS: 55965-84-9
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
----------	---

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 déc. 2024

Date d'édition: 10 déc. 2024

Version: 1



872 Alfa Mastic Acrylique «mouillé dans mouillé»

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 déc. 2024

Date d'édition: 10 déc. 2024

Version: 1



872 Alfa Mastic Acrylique «mouillé dans mouillé»

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible